

**Journée de rencontres et d'échanges autour  
des projets Culturels de territoire**

*Mercredi 17 octobre 2018 – 09h45*

*Atelier Canopé, 45 rue St Leu*

*Intervention de M. Laurent Somon,  
Président du Conseil départemental de la Somme*

Madame la Présidente de la commission rayonnement régional ;

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles ;

Madame, Messieurs, les Présidents d'intercommunalités ;

Mesdames, Messieurs, les Vice-présidents en charge de la culture ;

Mesdames, Messieurs, les élus ;

Mesdames, Messieurs, les directeurs généraux des services ;

Mesdames, Messieurs, les directeurs de lieux culturels et de pôles culturels « ressource » ;

Mesdames, Messieurs, les coordonnateurs culturels et chargés de mission sectoriels ;

Mesdames, Messieurs, les président(e)s d'association culturelles

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités ;

Mesdames, Messieurs ;

Je suis ravi de vous retrouver aujourd'hui à l'occasion de cette journée de rencontres et d'échanges autour des projets culturels de territoire.

Comme vous le savez, le Conseil départemental de la Somme a souhaité, dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques de cohésion sociale et territoriale, mettre la culture au cœur de son ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires.

Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une politique culturelle du Département constituée par 2 piliers complémentaires :

**- son 1<sup>er</sup> pilier repose sur la mise en œuvre de dispositifs sectoriels,**

A savoir : projet de schéma départemental dans le domaine du livre et de la lecture, schéma départemental de développement des enseignements artistiques, missions des archives départementales, éducation artistique et culturelle au collège, appels à projets « spectacle vivant en territoire », « culture et solidarités », « livre et lecture », « arts visuels », partenariat avec les pôles culturels ressource, politique patrimoniale (EPCC Somme patrimoine, restauration du patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments historiques), saison culturelle du Centre culturel de St Riquier...

**- son second pilier repose sur la mise en œuvre d'une politique culturelle territoriale,** autour d'un dispositif d'accompagnement des projets culturels de territoire (en fonctionnement, fléché principalement sur des postes de coordonnateurs culturels) et construit en adéquation avec la politique territoriale du Département (investissement), qui se traduit par une contractualisation 2017 – 2020 avec les EPCI.

**Pourquoi avons-nous fait le choix de mettre en place une politique culturelle territoriale ?** Nous sommes partis du constat, effectué en 2016, que si plusieurs territoires de la Somme avaient développé depuis de nombreuses années une ambition culturelle, la grande majorité d'entre eux étaient restés « au bord de la route » dans ce domaine. Sur ces territoires, la grande majorité des habitants n'ont toujours pas accès à une offre culturelle de qualité et de proximité.

Ce constat a conduit le Département à réfléchir à une politique structurante, incitative, transversale (fonctionnement et investissement), permettant :

- **d'encourager le développement d'une ambition culturelle à l'échelle de chaque territoire de la Somme,**

- **d'accompagner l'harmonisation et la structuration des compétences culturelles des territoires de la Somme** qui ont été fortement impactés par la réforme territoriale d'un point de vue organisationnel,

- **d'encourager plus fortement l'intercommunalité culturelle**, qui fait rayonner une offre culturelle structurée et de qualité en direction des habitants des territoires.

- **de renforcer l'engagement des territoires de la Somme autour des priorités culturelles du Département** (livre et lecture publique, enseignements artistiques, archives).

Nous avons donc fait le choix, comme d'autres Départements (je pense au Département de la Mayenne, au Département de Loire-Atlantique, ou encore au Département des Côtes d'Armor) **de nous appuyer sur la notion de « Projets culturels de territoire ».**

Les projets culturels de territoire sont en effet un outil de politique publique qui vise à se donner une ambition culturelle, à partir des caractéristiques et des ressources d'un territoire donné. C'est aussi l'outil qui va permettre de positionner la culture au cœur du développement global de chaque territoire.

**La politique culturelle territoriale du Département de la Somme s'appuie sur la mise en place de leviers incitatifs :**

- **le premier de ces leviers incitatifs est la bonification culturelle**, qui vient abonder la part fixe de crédits d'investissement réservée pour chaque EPCI, dès lors que le territoire en question élabore un projet culturel de territoire sur le périmètre intercommunal.

Selon une démarche de méthodologie de projet et selon certaines conditions posées par le Département (parmi lesquelles l'engagement dans au moins l'une des priorités culturelles du Département – livre et la lecture, les enseignements artistiques ou archives - et la prise en compte de la structuration et de la professionnalisation de l'offre culturelle).

- **2ème levier incitatif, le fléchage principal de l'aide en fonctionnement aux projets culturels de territoire sur les postes de coordonnateurs culturels.** Ces coordonnateurs peuvent à ce jour être employés soit par une intercommunalité, soit par une commune (dans le cadre d'un partage de compétences culturelles avec l'intercommunalité), ou encore par un « pays » ou un « pôle d'équilibre territorial et rural » (si la structure est positionnée sur des missions d'ingénierie culturelle, de coordination d'actions culturelles et d'animation des réseaux culturels implantés sur le territoire).

Le dispositif a évolué en 2018 afin d'encourager encore davantage l'intercommunalité culturelle : il a été décidé qu'à partir de 2020, le Département n'accompagnerait plus les territoires qui emploient un coordonnateur culturel à l'échelon communal.

Il a également été décidé de réserver la possibilité aux intercommunalités et aux PETR concernés de bénéficier d'une aide complémentaire fléchée sur la priorité culturelle de leur choix.

Ces leviers incitatifs semblent commencer à faire leurs preuves puisque, depuis la mise en place de cette politique :

- 4 territoires de la Somme ont élaboré un Projet culturel de territoire et d'autres territoires se sont engagés dans cette démarche ;
- 2 territoires de la Somme ont recruté ou positionné un coordonnateur culturel ;
- plusieurs territoires de la Somme appuient de plus en plus fortement les priorités culturelles du Département.

J'ajoute que le Département a souhaité introduire une dimension de concertation dans les Projets culturels de territoire visant à permettre une appropriation de ces projets par les acteurs culturels et les habitants de chaque territoire ; le dispositif de soutien en fonctionnement aux Projets culturels de territoire préconise en effet la mise en place de « conseils culturels de territoire », entendus comme des instances de concertation, d'information et de suivi de chaque Projet culturel de territoire.

L'élaboration de Projets culturels de territoire, en particulier à l'échelon intercommunal, **représente donc un enjeu crucial pour le développement de l'accès à la culture et l'attractivité des territoires de la Somme, ainsi qu'un nouveau défi à saisir pour leurs élus et leurs techniciens.**

Il s'agissait donc également d'accompagner les territoires de la Somme dans cette démarche d'élaboration de projets culturels de territoire.

Les services du Département ont ainsi travaillé à l'élaboration d'un guide d'appui méthodologique à l'élaboration de Projets culturels de territoire. Ils ont également organisé, courant 2017, des rencontres territoriales d'échange et d'accompagnement méthodologique à l'élaboration de Projets culturels de territoire et accompagnent au quotidien les territoires de la Somme souhaitant s'engager dans cette démarche.

Dans l'optique de poursuivre et développer cette dynamique d'accompagnement, l'Assemblée départementale a acté, à l'occasion du Budget 2018, la mise en place d'un partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles, organisme reconnu au niveau national pour son expertise sur l'articulation entre enjeux de société, innovation culturelle et artistique, politiques culturelles et territorialité. Pour 2018, ce partenariat se traduit par l'organisation de cette journée de rencontre et d'échanges autour des enjeux liés aux projets culturels de territoire.

**Cette initiative a vocation à donner toutes les clefs de réussite pour que les territoires de la Somme puissent s'engager dans un projet culturel de territoire**, en s'appuyant sur les témoignages de territoires de la Somme mais aussi sur ceux de personnalités extérieures au département et à la région. C'est l'objet de la table-ronde organisée cet après-midi.

Cette journée vise également à créer un espace de rencontres permettant aux élus, aux techniciens culturels, aux responsables de structures culturelles d'échanger sur ces problématiques.

Elle valorise la participation de chacun, à travers la tenue, cet après-midi, d'ateliers participatifs thématiques liés aux priorités culturelles du Département, qui pourront aboutir à des pistes de travail.

La valorisation de cette journée se traduira ensuite par la réalisation de livrables issus des travaux de la journée rassemblés dans un rapport de synthèse élaboré par l'Observatoire des politiques culturelles.

Mais cette journée de rencontres et d'échanges poursuit également une autre ambition ; comme vous le savez, la réforme territoriale a introduit le **principe de responsabilité conjointe et a fait de la culture une compétence partagée entre collectivités**. Elle a également introduit différents outils relatifs aux politiques culturelles : **la mise en place d'une commission culture au sein des CTAP (conférences territoriales de l'action publique), l'instauration d'un débat annuel de la CTAP sur la politique en faveur de la culture, ou encore la possibilité pour les collectivités de formuler des propositions de rationalisation pour l'exercice des compétences partagées**. Elle a également introduit la notion de « **droits culturels** », qui appelle notamment à développer la participation des habitants à la vie culturelle de leur territoire.

**Globalement, la réforme territoriale incite donc au développement de coopérations territoriales dans le champ culturel.** L'organisation de cette journée de rencontres et d'échanges représente donc aussi une opportunité d'évoquer la nécessité de développer ces coopérations culturelles sur le territoire de la région Hauts-de-France. C'est tout le sens de la table-ronde, organisée ce matin, et à laquelle j'aurai le plaisir de participer, au même titre que la DRAC, la Région, le Département des Côtes d'Armor et la Comédie de Picardie.

Vous le comprendrez, j'espère que l'organisation de cette journée témoigne, s'il en est besoin, de l'utilité et de la pertinence du maintien d'un échelon départemental agissant comme partenaire de proximité des territoires.

Je tiens, en conclusion de ce propos d'ouverture, à remercier l'Observatoire des politiques culturelles d'avoir accepté d'accompagner le Département autour de ce partenariat.

Je tiens également à remercier l'ensemble des intervenants de cette journée, qui, pour certains, viennent de loin.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des participants qui se sont inscrits à cette journée, car ce sont les apports de chacun qui permettront de contribuer au développement de l'ambition culturelle de nos territoires.

Je vous remercie pour votre attention.